

1

Interpellation: fête du 31 décembre en Vieille-Ville

**18. Interpellation du 12 octobre 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Mmes Anne Carron-Cescato, Odette Saez, M. Robert Pattaroni et Mme Marie Chappuis: «Fête du 31 décembre en Vieille-Ville: où en est-on des préparatifs?» (I-222)<sup>1</sup>.**

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mme Salerno n'étant pas là, je devrais normalement reporter cette interpellation à une prochaine séance. Mais vous vous rendez bien compte, Mesdames et Messieurs, que notre prochaine séance étant consacrée au budget, mon interpellation passerait à la trappe. Donc, le Conseil administratif se targue souvent de collégialité..

Vous vous souvenez que nous avons parlé, lors d'une séance précédente, de cette fête du 31 décembre qui sera organisée dans la Vieille-Ville. Certains voulaient qu'elle soit organisée par l'Usine, d'autres par l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), d'autres encore par les habitants de la Vieille-Ville. Il y avait beaucoup de propositions et le Conseil administratif, par sa maire, s'en est saisi. Ce soir, notre question est simple: où en sont les préparatifs, y a-t-il eu appel à projet, comme on le proposait, et à qui le mandat a-t-il été attribué?

Dans la presse, vous avez peut-être pu lire, comme moi, qu'il y avait un certain mécontentement parmi les professionnels de l'organisation de spectacles. Il semblerait que le Conseil administratif fasse concurrence aux privés en attribuant les mandats au seul Nomades, une nouvelle structure qui a été créée et qui bénéficie des mandats de la Ville.

Nous aimerions donc savoir où on en est, où on va et à qui ce mandat a été attribué. Je ne sais pas quel est le mousquetaire, M.

---

<sup>1</sup> Annoncée, urgence refusée, (mémo 17)

2

Interpellation: fête du 31 décembre en Vieille-Ville

Pagani ou M. Maudet, qui va pouvoir se profiler sur ce sujet éminemment festif et symbolique du passage de 2010 à 2011!

Interpellation: fête du 31 décembre en Vieille-Ville

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** En ma qualité de vice-président du Conseil administratif, je peux vous assurer, Monsieur le conseiller municipale, que nous avons bien reçu le projet d'arrêté qui a été voté au début novembre. Comme nous sommes extrêmement respectueux des institutions et des délais, je serai circonspect dans ma réponse, puisque, vous le savez, tout projet d'arrêté suppose un délai référendaire de quarante jours. Cela ne nous interdit pas de penser, de concevoir, de réfléchir au projet en amont, mais avec une certaine retenue. Demain après-midi, je verrai la maire et je lui transmettrai votre interpellation. J'imagine qu'elle pourra amener un complément de réponse, sous les communications du Conseil administratif, à la séance du budget le 10 décembre. Cette date correspond d'ailleurs à l'expiration du délai référendaire et cela lui permettra de relâcher toute retenue et de vous donner un flot d'informations, j'imagine...

Dans l'intervalle, je suis navré, Monsieur le conseiller municipal, mais vous devrez ronger votre frein. C'est effectivement le dossier de la maire, qui le gère de façon directe et assidue!

Interpellation: fête du 31 décembre en Vieille-Ville

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je pense qu'on pourrait suggérer à Mme la maire de s'adresser à un spécialiste en matière de fêtes grand public, qui en a organisé une superbe à l'époque, lors de la fameuse nuit du passage à l'an 2000. Cet homme est parmi nous, c'est M. Maudet! (*Rires et exclamations.*)

Interpellation: fête du 31 décembre en Vieille-Ville

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Au-delà de la plaisanterie, je souhaiterais, au nom de mon groupe, que les mandats s'effectuent dans de bonnes conditions. J'ai été approché par une entreprise organisatrice de spectacles qui avait fait des propositions au Conseil administratif au mois de mars et qu'on a un peu proménée - si vous me passez l'expression - avant de lui signifier un refus ces derniers jours.

Je pense que les personnes qui organisent des manifestations pour la population genevoise, qu'elles travaillent dans le privé ou dans le public, ont droit à un traitement correct. C'est aussi mon message à l'intention du Conseil administratif.

**La présidente.** Cette interpellation fera donc l'objet d'un complément de réponse.